

& pour nous oster tout sujet d'en douter, que Dieu même a envoyé son propre Fils au monde pour racheter les hommes & leur enseigner le chemin du Ciel; que pour prouver que sa doctrine estoit celeste & l'unique voye du salut, il a ressuscité quantité de morts, guéri toutes sortes de maladies, fait voir des aveugles, entendre des sourds, marcher des boiteux, & cela devant une infinité de personnes qui ont esté témoins de ces merveilles; qu'il est mort ensuite volontairement pour nos pechez ayant esté attaché en Croix; qu'il est ressuscité le troisième jour après sa mort; & qu'il est monté au Ciel à la veüe de ses Disciples. Que Dieu ne pouvant attester le mensonge, & qu'ayant fait des miracles infinis pour autoriser la sainteté de sa personne & la vérité de sa doctrine, on ne peut douter que ce qu'il nous a enseigné ne soit vray, qu'il nous a enseigné qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'une Foy, qu'une Loy, qu'une Religion véritable, hors laquelle il est impossible d'estre sauvé; que nostre ame est immortelle, qu'elle va au Ciel ou en Enfer après sa mort, & qu'elle se réunira à son corps à la fin du monde, pour paroître devant son tribunal & pour y recevoir une sentence de vie ou de mort éternelle, selon le bien ou le mal qu'elle aura fait; Que ses Disciples depuis ce temps-là ont prêché cette doctrine par tout le monde & l'ont confirmée par des miracles sans nombre.

Le Bonze entendant parler de miracles, parut comme étonné: Mais le Roy à qui on avoit fait recit à l'arrivée du Pere, des grands prodiges qu'il avoit faits dans les Indes, d'un mort qu'il avoit ressuscité à Cangoxima & des malades qu'il avoit guéris à Amanguchi, n'en fut pas surpris: au contraire il en conceut une haute estime de sa Religion & une veneration singuliere pour sa personne.

Xavier continuant son discours & s'adressant au Roy, luy dit;  
 „ Vous voyez, mon Prince, qu'il est impossible d'estre sauvé dans  
 „ la Religion du Japon: car on ne peut se sauver dans une Religion  
 „ qui n'a pas la véritable Foy & qui n'adore pas le vray Dieu. J'ay  
 „ fait voir qu'il n'y a qu'un Dieu, & la Religion du Japon en ado-  
 „ re plusieurs. J'ay prouvé que Dieu est un esprit éternel & immor-  
 „ tel, & on rend dans le Japon des honneurs divins à des hommes  
 „ mortels, qui sont nez & morts comme les autres. Y a-t'il fauf-  
 „ seté & impiété plus grande que celle-là, & peut-on estre sauvé  
 „ rendant à des hommes & à des demons des honneurs qui ne sont  
 „ deus qu'à Dieu?

Il n'y a point d'esprit pour peu qu'il ait de raisonnement, qui ne sçache que deux propositions qui sont contradictoirement opposées ne peuvent estre véritables. Par consequent deux Religions qui croient des choses qui se combattent & se contredisent, ne peuvent pas estre divines: il faut que l'une soit vraye & que l'autre soit fausse. Or il n'y a point de plus grande contradiction, que d'affeurer qu'il n'y a qu'un Dieu, & de soutenir qu'il y en a plusieurs; Que de dire qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un Dieu, & de dire qu'il n'est pas impossible qu'il y en ait plusieurs. La Religion Chrétienne croit qu'il n'y a qu'un Dieu: La Japonnoise croit qu'il y en a plusieurs. J'ay fait voir par des raisons évidentes, que la pluralité des Dieux est impossible; c'est pourquoy la Religion qui les tient est dans l'erreur; elle ne peut donc pas plaire à Dieu qui est la premiere vérité: Par consequent on ne peut pas s'y sauver.

Ajoutez que si la Religion Chrétienne est véritable, elle n'enseigne aucune fausseté: On doit donc approuver ce qu'elle approuve & condamner ce qu'elle condamne. Or la Religion Chrétienne que je presche & que je défends, declare que comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a qu'une véritable Foy & qu'une véritable Religion, qui est celle que JESUS-CHRIST nous a enseignée; que toutes les autres sont fausses, impies & detestables; qu'il est impossible de se sauver hors de la sienne. Par consequent il n'y a qu'un parti à prendre pour aller au Ciel qui est celuy des Chrétiens, & ceux qui ne le feront pas seront infailliblement damnez.

Ce discours étourdit Fucarandono, & voyant que tout le monde attendoit sa réponse, il fit quelque effort pour se tirer de ce mauvais pas, en avouant au Pere, que si sa Religion estoit véritable, la sienne devoit estre fausse, & qu'on ne s'y pouvoit pas sauver: Mais il ajouta qu'il devoit prouver la vérité de la sienne, pour condamner celle du Japon; qu'il avançoit des choses qui n'estoient nullement soutenables; comme que Dieu ait prévu le peché de l'Ange & de l'homme, & qu'il ne l'ait pas empêché; qu'il ait éclairé les autres peuples, & qu'il ait laissé si long-temps le Japon dans les tenebres; Que Dieu se soit fait homme, & que les hommes l'ayent fait mourir.

Il est croyable que c'est là une partie de ces questions subtiles que le Portugais, dont nous avons parlé, dit avoir esté proposées au Pere, & auxquelles il répondit avec tant de force & de nette-

te, que Fucarandono n'eut rien à repartir. Il ajoute qu'il jeta les Bonzes dans des contradictions si manifestes, qu'il les couvrit de honte & de confusion. En effet, supposé qu'ils reconussent que la pluralité des Dieux estoit impossible, comment pouvoient-ils soutenir que leur Religion fût véritable: & si elle estoit fausse, comment pouvoient-ils y perseverer?

Comme le Pere Xavier estoit un homme sçavant & un tres-habile Theologien, il est hors de doute qu'il fit comprendre à l'assemblée, qu'il estoit de la gloire de Dieu d'estre honoré & servi par des creatures libres & intelligentes, telles que sont l'Ange & l'homme, & que la nature du libre arbitre estant d'estre flexible au bien ou au mal; de choisir une chose, ou de ne la pas choisir, ou de choisir la contraire, Dieu devoit laisser les chefs de ces deux Natures intelligentes dans l'usage de leur liberté: autrement il n'eût pas esté servi par des creatures raisonnables, mais par des esclaves de ses volontez; Qu'il leur avoit fourni tous les secours necessaires pour se maintenir dans l'innocence; qu'ainsi il n'a nullement contribué à leur chute; qu'il pouvoit à la verité l'empescher: mais qu'il eût en cela donné quelque atteinte à leur liberté & fait pancher leur indifférence; ce qui n'estoit pas convenable de faire dans les premieres creatures intelligentes qu'il avoit mises au monde, & dans les deux Chefs de la Nature Angelique & humaine.

XL. Pourquoi Dieu a laissé tomber le premier Ange & le premier homme.

Qu'au reste s'il avoit permis qu'ils tombassent dans le peché, c'estoit pour faire éclater sa Justice en la punition de l'Ange qui a peché sans sollicitation, sans ignorance & sans exemple; & sa misericorde au salut de l'homme, qui a esté seduit & incité à pecher par une femme & par un demon. Qu'il n'estoit pas convenable que sa justice entre toutes ses perfections fût seule inconnue des hommes & qu'elle demeurât une éternité sans satisfaction; que la crainte d'un chastiment éternel estoit un frein necessaire pour nous tenir dans l'obeissance; & que si les hommes sont à present si méchans, bien qu'ils croyent un Enfer; ils le seroient bien davantage s'ils se promettoient l'impunité de leurs crimes, ou s'ils croyoient qu'ils en seroient quittes pour une peine temporelle. Au reste que l'homme estant aussi superbe & aussi ambitieux qu'il est, Dieu l'a laissé tomber, pour luy faire sentir sa fragilité par sa chute & pour luy oster cette vaine opinion qu'il a de luy-même.

XLI. Qu'il estoit convenable

Mais que la misericorde de Dieu paroist avec bien plus d'éclat que sa justice, en ce qu'il a voulu que son propre Fils qui

est Dieu éternel & immortel comme luy, descendit du Ciel en terre & se revêtit de nostre chair; Que cela estoit convenable à sa bonté, puisque le bien demande à se communiquer, & ne peut non plus que l'eau demeurer dans sa source; que nous ayant donné ses biens par la creation, il estoit de sa gloire de se donner luy-même par l'Incarnation, unissant nostre nature à la sienne; & que puisqu'il nous a créés pour l'aimer, il devoit se faire voir & se faire connoître; que l'objet des admirations est la grandeur, mais que celuy de l'amour est la bonté: Par conséquent que Dieu nous devoit découvrir les tendresses de son cœur, & pour ainsi parler, les entrailles de sa misericorde; ce qu'il a fait en se rendant homme comme nous, & prenant la peine qui estoit due à nos pechez.

que le Fils de Dieu se fist homme, que sa vie fut contraire à celle du monde, & qu'il mourut en Croix.

Que si un Dieu se fait homme, ce doit estre pour sauver les hommes & pour les détourner du vice, qui est ce qui les empêche d'estre sauvés: Par conséquent qu'il a deü couper la racine de tous les pechez, qui sont le desir déreglé de l'honneur, des richesses & du plaisir; Que c'est ce qu'il a fait pendant sa vie, declarant miserables les superbes, les avarés & les voluptueux, & prononçant heureux les humbles, les pauvres & les personnes affligées. Et parce que la parole a peu d'effet si elle n'est soutenue de l'exemple, Dieu s'estant fait homme pour enseigner aux hommes les vrais biens & les vrais maux, que ce n'estoit pas assez qu'il décriast par ses discours ces passions déreglées, qui sont les sources de tous les vices; mais qu'il a deü les condamner encore par son exemple: qu'ensuite il devoit vivre dans l'humilité, dans la pauvreté & dans les souffrances, autrement il eût détruit par ses actions, ce qu'il avoit établi par sa parole.

Il ajouta que le Fils de Dieu estant venu au monde, non seulement pour sauver les hommes, mais encore pour procurer une gloire infinie à son Pere, il avoit deü luy offrir un sacrifice qui fût digne de luy; Que Dieu n'estoit pas honoré comme il le merite, par la mort de tous les animaux de la terre, mais qu'il l'a esté infiniment par la mort d'un Homme-Dieu, qui s'est immolé volontairement pour sa gloire & pour satisfaire à sa justice infiniment outragée par les pechez des hommes. Qu'on ne peut donc trouver étrange qu'il soit mort sur une Croix & qu'il ait donné aux hommes ce grand exemple d'humilité, de charité & de patience.

Qu'au reste il n'y a point d'esprit raisonnable qui puisse douter.

ter que ce JESUS qui a esté attaché en Croix, ne fût véritablement Dieu: car s'il ne l'eût pas esté, ç'eût esté le plus impie, le plus superbe & le plus ambitieux de tous les hommes; puisqu'il en prenoit le nom & qu'il en exigeoit les honneurs: Par conséquent qu'il estoit impossible que Dieu fist des miracles pour autoriser sa sainteté & pour donner créance à sa doctrine; autrement il eût attesté le plus grand de tous les mensonges, autorisé la plus horrible de toutes les impietez, & contribué même à rendre le monde idolâtre, adorant comme Dieu celuy qui ne l'estoit pas: ce qui ne se peut ni dire, ni penser; Qu'il n'y a point d'homme instruit dans l'Histoire des siècles passez, qui puisse douter que JESUS-CHRIST n'ait fait des miracles, pour prouver aux hommes qu'il estoit Dieu: Que ceux qui en ont esté les témoins oculaires l'ont rapporté sincèrement dans l'Histoire qu'ils en ont écrite, marquant le temps, le lieu, les personnes encore vivantes & toutes les circonstances du fait; & qu'ils sont morts à force de tourmens, pour attester cette verité; Qu'après eux ses disciples dans tous les temps & dans tous les lieux du monde, ont continué de faire les mêmes prodiges, ressuscitant les morts & guerissant toutes sortes de maladies; & cela pour autoriser cette créance; Que le plus grand de tous, est d'avoir converti une grande partie du monde & de l'avoir rendu Chrétien; Qu'il faut estre sans raison, pour croire que toutes les nations de la terre qui estoient si fort attachées à leurs anciennes superstitions, eussent pû tout d'un coup changer de Religion comme elles ont fait & cela par la predication de douze pauvres Pêcheurs, si elles n'eussent esté persuadées de la verité de cette nouvelle doctrine par les miracles qu'ils faisoient. Et si Dieu a fait des choses qui surpassent les forces de la nature pour attester la Divinité de JESUS-CHRIST, qu'il faut avoier qu'il est Dieu, ou que Dieu fait des miracles pour établir l'idolâtrie dans le monde & pour faire adorer le plus grand de ses ennemis, ce qui est impossible.

**X L I I.**  
*Pourquoy Dieu a laissé si long-temps le Japon dans l'ignorance.*  
 Quant à la dernière question que proposa le Bonze: Pourquoi Dieu avoit laissé si long-temps le Japon dans l'ignorance, le Pere y fit cette réponse qu'il a couchée dans ses lettres, parce qu'elle n'estoit pas longue, & qu'elle regarde principalement le Japon, & que c'est ce qui donnoit plus de peine à ces Infidèles. Voicy ses propres paroles. *Cette pensée les tourmentoit extrêmement & les détournoit du service de Dieu: mais par le secours de sa grace nous avons arraché cette erreur de leurs esprits & ce scrupule de leurs*

*cœurs: Car nous leur avons montré premièrement que la Loy de Dieu est la plus ancienne de toutes les Loix du monde. Ce qui paroist, en ce qu'avant que les peuples du Japon eussent receu leurs Loix de la Chine, ils estoient instruits par la nature, qu'il ne faut point tuer un homme, ni dérober, ni se parjurer, & tout le reste qui est contenu dans la Loy de Dieu; qu'ils estoient eux-mêmes convaincus de cette verité par leur propre experience: Car dès-lors qu'ils avoient commis un de ces pechez, ils estoient aussi-tost tourmentez & déchirez par des remords de conscience.*

*Il leur faisoit voir outre cela, que la raison nous enseigne, qu'il faut éviter le mal & faire le bien, & que cela est gravé si profondément dans l'esprit de tous les hommes, qu'il n'y en a point à qui l'Auteur de la nature n'ait donné la connoissance de sa Loy avant qu'aucune personne l'en ait instruit. Que si quelqu'un doutoit de cette verité, il pourroit s'en éclaircir par l'experience d'une personne qu'on auroit élevée dans une montagne ou dans un desert, sans luy avoir donné aucune connoissance des Loix & de la Religion du pais: Car si on interrogeoit cette personne rude & grossiere, & destituée de toute autre instruction que de celle de la nature; si c'est peché ou non de tuer un homme, de dérober, & le reste que la Loy de Dieu défend, & si ce n'est pas bien fait de s'abstenir de ces actions; il est hors de doute que cet homme qui n'auroit aucune connoissance des Loix humaines, répondroit de telle maniere, qu'il seroit facile de reconnoître qu'il n'ignorerait pas la Loy de Dieu. Or d'où est-ce qu'il auroit tiré cette connoissance, sinon de Dieu comme Auteur de la Nature? Que si les ames les plus incultes & les plus barbares en sont suffisamment instruites: que doit-on juger des nations qui sont plus polies & mieux disciplinées? Ce qu'estant ainsi, je tirois cette consequence, que la Loy de Dieu estoit gravée dans tous les esprits avant toutes les Loix humaines, & que nul ne pouvoit excuser son peché sous pretexte qu'il ignoroit le bien & le mal.*

Le même Saint concluait de là, que cette Loy naturelle qui est connue de tout le monde, est un degré qui conduisoit infensiblement à la Foy Chrétienne, & qu'un homme qui la garderoit & vivroit moralement bien, ne manqueroit jamais de parvenir à la connoissance de JESUS-CHRIST par quelque voye que ce fût: soit que Dieu l'éclairast luy-même avant la mort, soit qu'il luy envoyast quelque homme, ou quelque Ange pour l'instruire, comme il en envoya un à Cornille le Centenaire: Car Dieu estant

infiniment juste & bon, il ne damne jamais personne qui soit capable de raison, que pour ses fautes personnelles. Du moins il faisoit avoüer à ces Infideles, que si leurs ancestres estoient damnez, c'estoit par leur propre malice & pour n'avoir pas gardé la Loy de Dieu qui leur estoit connue. *Cette raison, dit-il, leur parut si juste & si solide, qu'ils n'eurent point de peine à se rendre, & estant delivrez de ce scrupule ils embrasserent volontiers le doux joug de nostre Seigneur.*

Le Pere ayant fait à Fucarandono cette réponse qu'il avoit faite autrefois aux Bonzes d'Amanguchi, il le mit hors de combat & l'obligea de chicaner sur quelques mots Latins, qui ont un mauvais sens en Japonnois. Mais ce qui fut plaisant, c'est que ces Bonzes s'estant engagez entr'eux dans un point de doctrine, comme ils estoient la plupart de Sectes differentes, ils s'échaufferent si fort dans la dispute, qu'ils estoient prests d'en venir aux mains si le Roy ne les eût separez.

XLIII.  
Fin de la  
dispute.

La dispute qu'ils eurent avec le Pere Xavier dura cinq jours entiers, & quelque effort qu'ils pussent faire pour combattre la Religion Chrétienne, le Saint au jugement de tous les assistans remporta la victoire. C'est pourquoy le Roy prononça sur son Trône, que la Religion que l'Estranger preschoit, estoit plus conforme à la verité, à la raison & au bon sens, que celle des Bonzes. Après quoy s'adressant à Fucarandono & à ses compagnons, il leur dit: *Vous deviez estre mieux fondez en raison que vous n'etes pour combattre une Loy aussi sainte & aussi divine, qu'est celle de ce Bonze d'Europe; & vos emportemens ont fait connoistre que celle que vous defendez ne vaut pas grande chose. Allez, retirez-vous, & apprenez à estre plus gens de bien que vous n'etes.* Ces paroles furent comme un coup de foudre qui écrasa les Bonzes. Ils se retirerent écumans de rage, grinçans les dents, & faisant mille imprecations contre ce Prince qui les avoit condamnez. Xavier au contraire demouroit tranquille & modeste, jusqu'à ce que le Roy le prenant par la main le ramena jusqu'à son logis, suivi de toute sa Cour comme un vainqueur qu'on menoit par la Ville en triomphe. Ainsi finit cette dispute dont le succès fut tres-honorable à la Religion. Il est vray que peu des assistans se firent Chrétiens pour lors: mais il ne s'en faut pas étonner; Car outre que le Roy ne s'estoit pas encore déclaré, & que les Courtisans suivent ordinairement l'exemple de leur Prince; les vices énormes auxquels ils estoient sujets dès leur enfance, les empeschoient d'em-

brasser une Loy qui les obligeoit de renoncer à toutes ces impuretez. On peut dire encore que le discours du Pere François fut une divine semence qu'il jetta dans ces cœurs terrestres & qui produisit une riche moisson quelque temps après. Mais il faut voir avant son depart ce qui se passoit à Amanguchi.

Pendant que le Pere Xavier estoit aux mains avec les Bonzes de Bungo, le Pere Cosme de Torrez soustenoit les assauts de ceux d'Amanguchi, qui s'éleverent tous contre luy après le depart du Saint, & luy firent mille questions pour l'embarrasser. En voicy quelques-unes que le Pere de Torrez écrivit à saint François Xavier, & qui sont presque les mêmes qu'on avoit faites à ce Saint. J'ay trouvé ses réponses dans un Historien fidelle.

XLIV.  
Questions  
que les Bon-  
zes d'Amanguchi  
firent au  
Pere Cosme  
de Torrez.

Ils luy demanderent donc premierement de quelle matiere Dieu avoit créé l'ame, & de quelle couleur elle estoit. Le Pere leur répondit que l'ame estant un pur esprit, elle n'estoit point tirée du sein de la matiere, mais qu'elle estoit créée de rien; Que les causes particulieres, soit naturelles, soit artificielles travaillent sur un fonds, parce que leur vertu est bornée & que toute la substance de leur ouvrage ne dépend pas d'elle: Mais que la puissance de Dieu estant infinie, elle n'a pas besoin de matiere pour travailler; qu'elle donne l'estre simplement & absolument à toutes ses creatures, principalement à l'ame qui estant un pur esprit ne peut le recevoir d'un corps qui luy est inferieur; que par une suite necessaire il faut qu'elle soit créée de rien. Pour la figure & la couleur ce sont des qualitez attachées à la matiere, qui ne conviennent qu'aux corps. Ainsi l'ame estant un pur esprit dégagé de matiere, elle n'a ni figure ni couleur.

XLV.  
1. Question  
de la natu-  
re de l'ame.

Mais, dit le Bonze, *si elle n'a point de couleur, elle n'est donc rien.* Le Pere avant que de répondre à son instance, luy demanda, s'il croyoit qu'il y eût de l'air au monde, & de quelle couleur il estoit? S'il estoit blanc ou noir, gris ou jaune? Le pauvre Docteur fut obligé d'avoüer que l'air n'avoit point de couleur. *Et cependant, dit le Pere, l'air est un corps & un des quatre elements dont le monde est composé. Or si un corps peut estre sans couleur; pourquoy voulez-vous que l'ame qui est un pur esprit soit colorée?* Tous les assistans avoüerent que le Pere avoit raison. Ce qui obligea le Bonze de se tirer du combat.

Un autre plus spirituel prit sa place, & demanda au Pere de Torrez ce que c'estoit que Dieu & s'il y en avoit un? Le Pere qui avoit affaire à des esprits fins & suffisans qu'il falloit confondre,

XLVI.  
2. Question  
De l'exi-  
stence d'un  
Dieu.

( car les plus habiles des Bonzes estoient dans cette grande Ville ) prit un grand ascendant sur eux & leur répondit d'une maniere fort spirituelle pour rabattre leur orgueil : Il leur dit donc , nous entendons par le nom de Dieu, le premier estre & le premier principe de toutes choses qui est infini en sa nature , en sa durée & en ses perfections ; qui a créé de rien ce grand Univers, qui le gouverne par sa sagesse , qui le soutient par sa puissance & qui l'enrichit par ses bontez.

Ensuite il fit comprendre aux assistans , qu'il estoit nécessaire de reconnoître un Dieu par les mêmes raisons qu'avoit apportées saint François Xavier. A quoy il ajoûta , que puisque nous voyons du mouvement dans le monde , il falloit qu'il y eût une premiere cause qui fût le principe de ce mouvement , & puisque nous remarquons des estres qui frappent nos sens , dont les uns sont vivans & les autres ne le sont pas , il falloit qu'il y eût un premier estre qui les eût produits. Car il est impossible , dit-il , qu'un neant universel ait precedé les créatures ; autrement rien n'auroit l'estre , puisque rien ne peut rien produire. Si donc il n'y avoit rien avant les créatures , il faudroit dire que les créatures se feroient produites elles-mêmes , ce qui renferme une contradiction manifeste : car il faut estre pour agir ; par consequent si les créatures se sont produites elles-mêmes , elles estoient avant que d'estre , ce qui se combat & se détruit. Or si elles ne peuvent pas estre originaires d'elles-mêmes , & si le neant ne peut rien produire , il faut nécessairement qu'il y ait eu avant toutes les créatures un estre qui n'ait point eu de commencement & qui soit le principe de tous les estres. Un estre nécessaire qui ait produit les estres contingens ; un estre éternel qui ait precedé le temps ; un estre absolu qui gouverne les dépendans ; un estre infini qui ait borné & limité tout ce qui est fini : C'est ce que nous appellons Dieu.

XLVII.  
3. Question  
de l'unité  
d'un Dieu.

Le Pere ayant prouvé l'existence d'un Dieu , il montra par les raisons que fournit la Theologie & que saint Xavier proposa à Fucarandono , qu'il est impossible qu'il y ait plus d'un Dieu , ce que tout le monde fut obligé d'avouer. Le Bonze même qui avoit proposé la question ne put soutenir la force de son raisonnement : Mais pour cacher son ignorance & sa foiblesse , il demanda au Pere où alloit l'ame au sortir de son corps ? Le Pere luy répondit que l'ame des gens de bien alloit au Ciel où elle verroit Dieu & regneroit éternellement avec luy dans l'abondance de toutes for-

tes.

tes de biens & de plaisirs : mais que celle des méchans alloit en Enfer , où elle estoit plongée dans des étangs de feu & de soufre , & où elle seroit tourmentée par les Diabes pendant toute une éternité.

Un des assistans entendant parler du diable , luy demanda ce que c'estoit ? Le Pere luy répondit que c'estoit un esprit méchant , superbe , envieux , ennemi de Dieu & des hommes , qui les tente incessamment & qui les incite à pecher pour les rendre compa-

XLVIII.  
4. Que-  
stion ce  
que c'est  
que le  
Diable.

gnons de ses peines. Et d'où vient , replique un Bonze , que cet esprit est si méchant ? Par sa malice & son orgueil , répond le Pere : car c'estoit le plus noble de tous les esprits ; & Dieu le créant , l'avoit enrichi de toutes sortes de perfections naturelles & surnaturelles : Mais s'ébrouillant dans l'éclat de ses beautez , & poussé d'un desir ambitieux d'estre semblable à Dieu , de vivre dans l'indépendance & de recevoir des adorations divines ; il s'est revolté contre son Souverain & s'est soustrait de son obéissance : ce qui a obligé Dieu de le precipiter dans les Enfers avec les Anges ses complices , où il sera éternellement privé de la gloire qui luy estoit préparée dans le Ciel , & tourmenté d'une maniere effroyable par des feux souterrains que Dieu a allumés dans le centre de la terre , pour le punir luy & ceux qui suivront son parti & son exemple.

Je conçois bien , dit le Bonze , que le Diable est justement puni pour son orgueil & pour sa revolte : Mais pourquoy tente-t-il les hommes ? Quel profit luy revient-il de nostre perte ? Sera-t-il heureux , si nous sommes misérables ? Et fera-t-il moins brûlé , si nous brûlons avec luy ? Nullement , répond le Pere ; au contraire son crime redouble ses peines , & la multitude des damnés augmente sa damnation , comme un feu devient plus grand & plus ardent à mesure qu'on y jette du bois. Mais cependant il nous tente avec une fureur & une obstination enragée , parce qu'il est méchant , envieux & superbe. Estant méchant , il hait Dieu & l'homme qui luy ressemble : Estant envieux , il ne peut souffrir que l'homme profite de son malheur & qu'il occupe sa place dans le Ciel. Estant superbe & inflexible dans ses volontez , il conserve toujours le desir ambitieux qu'il a eû de monter sur le Trône de Dieu ; Et il vient en quelque façon à bout de ses desseins , lorsqu'il fait tomber l'homme dans le peché : Car il entre dans son cœur , qui est le thrône de la Divinité , il y domine en sa pla-

XLIX.  
5. Que-  
stion.  
Pourquoy  
les Dia-  
bles nous  
tentent.

ce & luy devient semblable, recevant les soumissions & les adorations qui ne sont deuës qu'à Dieu. Voilà ce qui l'oblige de nous tenter.

*L.* Mais Dieu, dit le Bonze, ne peut-il pas l'en empêcher? Pourquoy luy permet-il de nous faire du mal; puisqu'il nous aime & qu'il veut nous sauver? Le Pere luy répond, que c'est pour nous sauver qu'il luy permet de nous tenter: Parce que sans vertu on ne peut gagner le Ciel, & qu'il n'y a point de vertu où il n'y a point de combat: Du moins elle s'enrouille, pour ainsi parler, comme une épée dans le fourreau dont on ne la tire pas. Et comme les eaux de la mer se corromproient bien-tost, si elles n'estoient salées & agitées de continuelles tempestes, il en est de même des gens de bien, s'ils ne sont agitez & tourmentez, ils tombent aussi-tost dans le vice. Ce monde visible ne subsiste que par l'opposition & la contrariété des élémens, & l'invisible par les combats des tentations. Il ajouta, que pour arriver au Ciel il faut toujours marcher sans s'arrester en chemin; & que pour nous faire avancer, Dieu permet au demon de nous tenter: Car la tentation est un éguillon qui nous pique; qui nous fait souvenir que nous sommes voyageurs, & qui nous empêche de nous reposer sur les choses créées. Si nous n'avions des ennemis invisibles, qui prieroit Dieu de le défendre? Qui luy demanderoit son secours? qui reconnoitroit sa foiblesse & le besoin qu'il a de son assistance? Y auroit-il du mérite, s'il n'y avoit point de combat? Y auroit-il du combat, s'il n'y avoit point d'ennemis? Les Rois de la terre ne font estat que de ceux qui ont donné des marques de leur valeur & qui ont remporté de signalées victoires. Il est vray que Dieu pourroit arrester les efforts du demon, mais il veut triompher de cet esprit superbe, par la plus foible des creatures. Enfin, dit le Pere, les Anges n'ont point esté tentez dans le Ciel, & cependant la plus grande partie est tombée dans le peché, & du peché dans les Enfers. Avoüez donc qu'il n'y a point de plus grande tentation que de n'estre point tenté, & que c'est pour nous sauver que Dieu permet au demon de nous faire la guerre.

*II* Une autre question qu'on fit au Pere fut, pourquoy Dieu ayant créé l'homme pour vivre saintement sur la terre & pour le rendre ensuite participant de sa gloire, il l'avoit rendu si miserable & sujet à tant de passions, qui l'entraînent comme malgré

*6. Question.*  
*Pourquoy*  
*Dieu per-*  
*met au*  
*Diable de*  
*nous ten-*  
*ter.*

*7. Question.*  
*Pourquoy*  
*l'homme est*  
*sujet à tant*  
*de miseres.*

luy dans le vice? Le Pere leur fit entendre, que Dieu avoit créé l'homme dans un Paradis de delices, & avec un empire absolu sur ses passions; mais que son peché avoit troublé ce bel ordre, & que Dieu pour le tenir dans l'humilité luy faisoit sentir ses foibles. Qu'au reste il le fortifioit de sa grace & luy donnoit la force de surmonter ses ennemis: en sorte que s'il est méchant c'est par sa pure malice, & s'il se damne c'est luy qui est l'unique cause de sa perte.

La dernière question qu'on fit au Pere de Torrez, & qui fut souvent proposée à saint François Xavier lorsqu'il estoit dans la même ville d'Amanguchi, comme font foy ses lettres, fut si ceux qui sont dans les prisons de l'Enfer n'en sortiroient jamais & si leur malheur estoit sans ressource. Le Pere répondit, que celui qui est damné l'est pour toujours, & que l'état de l'autre vie est immuable. Alors les nouveaux Chrétiens luy répliquerent, quoy donc nos peres qui n'ont point connu le vray Dieu seront éternellement dans les feux de l'abyssme? Cela est vray, répondit le Pere, mais c'est par leur faute qu'ils sont damnez: Car s'ils eussent gardé la Loy de Dieu, qui est celle de la nature & qui leur estoit connue par la lumiere de la raison, il eût pourvû par quelque voye que ce soit à leur salut. A ces paroles ces pauvres gens fondant en larmes, jetterent des cris effroyables qui fendoient le cœur de saint François Xavier, comme il dit dans ses Lettres. Il est croyable qu'il leur fit la même réponse que fit le Pere de Torrez.

Celuy-cy pour justifier la conduite de Dieu, leur fit comprendre la justice & la nécessité de cette peine. Il en fit comprendre la justice en leur representant la malice infinie du peché, la perfidie du pecheur & l'état de l'autre vie, qui demandoit que le supplice des méchans fût éternel.

Ensuite il leur fit comprendre que la peine ne doit pas se mesurer sur la durée de l'action, mais sur la volonté de celui qui peche, & que sa volonté de pecher seroit éternelle, si le plaisir qu'il prend estoit éternel; Que la Justice humaine punit un homicide, dont l'action n'a duré qu'un moment, de la mort qui de sa nature est une privation éternelle de la vie; qu'on ne doit donc pas trouver étrange si la Justice divine punit d'un châtiment éternel celui qui a voulu détruire un bien éternel, encore que son peché n'ait pas esté de longue durée; parce que ce n'est pas la main, mais le cœur qui fait le crime.

*LIV.*  
*Question*  
*sur l'éterni-*  
*té des pei-*  
*nes.*

Il leur fit encore connoître la nécessité de cette conduite rigoureuse de Dieu, pour maintenir le monde en paix & pour servir de frein à l'inclination furieuse que l'homme a pour le péché : Car c'est, leur dit-il, la crainte du châtiment qui reprime la passion des méchants: sans cette crainte on ne pourroit vivre en assurance, & il n'y auroit dans les Royaumes que meurtres & brigandages. Elle contribua encore au salut des hommes, parce qu'il faut estre sans péché pour estre sauvé, & il n'y a presque que l'apprehension du châtiment qui les empêche de le commettre.

Or si les peines de l'Enfer, poursuit le Pere, n'estoient pas éternelles, elles ne seroient pas capables d'arrester le débordement des crimes & de maintenir l'homme dans son devoir: Car sachant que son ame est immortelle, il se proposeroit une éternité de plaisirs dont il jouiroit après quelques années de souffrances; ce qui luy en donneroit du mépris.

Ce qu'il confirma par cette preuve sensible. Ce qui rend les Japonnois si méchants & si débauchés, c'est qu'ils croient que les peines de l'autre vie ne dureront pas toujours; & cette fausse persuasion leur rend l'Enfer méprisable. Les Chrétiens mêmes qui croient l'éternité des peines, ne sont point détournés du mal par un châtiment si terrible. Que seroit-ce donc, dit-il, s'ils estoient persuadés que les mêmes tourmens de l'Enfer serent temporels & qu'ils en serent quittes pour quelques années de mauvais temps?

Le Pere conclut de cette vérité connue par l'expérience, que bien que la malice du péché ne fût pas infinie comme elle est, & qu'il n'y eût point de proportion entre sa durée & la longueur infinie de sa peine: Cependant Dieu le punit tres-justement d'une éternité de souffrances par cette raison qu'il en apporta. Tout Législateur sage & prudent doit taxer des peines au crime, capables d'en arrester le cours & de maintenir la République en paix. Or nous avons fait voir qu'il n'y a qu'un supplice éternel qui puisse arrester le penchant furieux que tous les hommes ont au péché & qui puisse les maintenir dans l'obéissance qu'ils doivent au Souverain des estres. Il est donc évident, conclut-il, que la justice de Dieu a dû taxer la grandeur de cette peine, pour empêcher les hommes de s'abandonner à leurs passions & pour bannir le péché du monde, qui seul peut les empêcher d'estre sauvés.

Il apporta quantité d'autres raisons prises de la justice de Dieu, qui doit manifester sa grandeur infinie aussi bien que sa miséricorde. De la nature d'un principe lequel estant une fois détruit, l'effet en est irréparable; de l'inflexibilité où se trouve la volonté créée, dès lorsqu'elle est dans son terme & qu'elle a passé du temps à l'éternité, & autres semblables raisons, qui firent avoüer aux Chrétiens & aux Infidèles que ce n'est pas seulement un effet de la justice de Dieu, d'avoir allumé des feux éternels pour les méchants, mais encore de sa miséricorde; puisque sans la crainte de ce supplice, presque tous les hommes se plongeroient dans le vice & n'auroient jamais d'entrée dans le Ciel.

Enfin, il leur fit entendre que sans la Foy on ne peut estre sauvé; que la Foy Chrétienne enseigne que les peines des damnés ne finiront jamais: que Dieu a revelé cette vérité aux hommes dès le commencement du monde; que ses Prophetes l'ont prêchée & ses Apostres publiée; que le Fils de Dieu même qui est descendu du Ciel en terre pour nous informer de ce qui se passe après la mort, nous a instruit si exactement de cet article de nostre créance, qu'il faut renoncer à la Religion pour en douter; que pour éviter ces tourmens éternels, une infinité de personnes de tout sexe, de tout âge & de toute condition ont foulé aux pieds toutes les grandeurs du monde: ont abandonné leurs biens & renoncé à tous les plaisirs des sens; que plusieurs milliers de Martyrs ont souffert la mort & les plus effroyables tourmens de la nature: Par conséquent qu'il estoit de la sagesse d'un homme raisonnable de ne pas s'exposer au danger d'estre éternellement malheureux, quand bien cela seroit douteux: Mais que cette vérité estant aussi certaine & aussi véritable que l'existence de Dieu même qui l'a revelée, on ne peut concevoir de plus grande folie que celle des méchants qui aiment mieux experimenter la rigueur de ces tourmens, que de les croire.

C'est là une partie des questions qu'on fit au Pere de Torrez, & auxquelles il répondit à peu près comme je viens de faire. Il les mit par écrit & les envoya, comme j'ay dit, au Pere Xavier qui attendoit à Bungo la commodité de partir. Sa lettre est datée du 20. d'Octobre 1551.

Les Bonzes d'Amanguchi qui esperoient après le depart du Pere Xavier exterminer la Religion Chrétienne sans trouver aucune résistance, furent bien surpris de se voir honteusement

LIII.

Malice des  
Bonzes  
d'Amanguchi.

vaincus dans la dispute qu'ils eurent avec celuy qu'il avoit laissé en sa place, & sentant bien que ces sortes de combats ne leur feroient pas avantageux, ils changerent de batterie & prirent resolution d'exciter des troubles dans l'Etat. Ils commencerent donc par décrier les Peres en disant, ce que disoient autrefois le Payens; qu'ils égorgoient la nuit de petits enfans; qu'ils suçoient leur sang & mangeoient leur chair; Que le demon avoit déclaré par la bouche d'une Idole, que ces deux Europeens estoient ses disciples & que c'estoit luy qui leur enseignoit les réponses si subtiles qu'ils faisoient dans les disputes. Ensuite ils juroient avoir vû de leurs yeux un demon qui lançoit des traits de feu comme autant de foudres sur le Palais du Roy, en punition, disoient-ils, de ce qu'on avoit receu dans la Ville les Predicateurs d'une Loy nouvelle & les ennemis de leurs Dieux.

L'artifice ordinaire dont se servent ces faux Prophetes pour obliger le peuple à leur faire de grosses aumônes, est de leur déclarer que les Dieux sont en colere & que l'Isle est menacée d'un grand defastre, si on ne leur fait des dons. Comme les revoltes sont fort ordinaires dans le Japon, il arrive souvent que leurs predictions se trouvent veritables, ce qui oblige les peuples à leur donner tout ce qu'ils demandent. Mais si jamais ils parurent Prophetes, ce fut dans cette rencontre: Car soit qu'ils eussent connoissance d'un parti secret qui se formoit contre le Roy: soit qu'ils fussent eux-mêmes les auteurs du trouble, peu de jours après avoir publié ces menaces, un des plus riches & des plus puissans Seigneurs du Royaume, mal content de la Cour & profitant de la conjoncture presente, leve une armée en moins de trois semaines & vient fondre inopinément sur la ville d'Amanguchi.

LIV.  
Mort du  
Roy d'A-  
manguchi  
& desola-  
tion de la  
Ville.

Le Roy qui n'estoit pas en estat de donner bataille, ni de soutenir un siege, & qui craignoit tous ses Sujets dont il estoit haï, prend aussi-tost la fuite: Mais voyant qu'il estoit poursuivi, & craignant de tomber entre les mains des rebelles, par un desespoir barbare qui passe pour bravoure dans le Japon, prend son fils unique qu'il menoit avec soy & le tue, puis se fend luy-même le ventre avec un couteau, ayant ordonné auparavant à un de ses fidelles domestiques, de brûler leurs corps incontinent après leur mort, & de ne laisser pas même leurs cendres au pouvoir de leur ennemi.

Tout fut mis à feu & à sang dans la Ville. Le Palais du Roy

fut pillé & brûlé. Les traîtres faisoient main basse par tout, & les habitans s'entregorgeoient les uns les autres, partie pour venger leurs querelles particulieres, partie pour profiter du pillage qui dura huit jours. Les rues & les places estoient pleines de cadavres qui nageoient dans leur sang; Les soldats après avoir pillé les maisons y mettoient le feu. On ne voyoit par tout que meurtres: on n'entendoit que cris; chacun songeoit à se sauver: Mais les portes estant gardées par les rebelles, ils estoient obligez de se jeter du haut des murailles dans les fossez, & de se tuer eux-mêmes pour ne pas estre tuez.

Les Bonzes cependant triomphoient de joye, & voyoient avec plaisir ce spectacle sanglant qui leur devoit tirer les larmes des yeux. Après que les conjurez se furent saoulez de sang & de carnage, & qu'ils se furent retirez de la Ville chargez de butin; ces Prestres impitoyables s'en alloient par toute la Ville faire valoir leurs predictions, disant que tout cela estoit arrivé parce qu'on avoit irrité les Dieux, & que pour les appaiser il falloit égorgier ces étrangers qui estoient la cause de ce defastre.

Les Peres de l'Eglise furent obligez autrefois de répondre à de semblables reproches que les Payens faisoient aux Chrétiens, les accusant d'estre la cause des guerres, des famines, des inondations & de tous les malheurs qui arrivoient à l'Empire Romain, Comme si le Tybre ne se débordoit jamais, & qu'il n'y eût point eû de peste, ni de famine à Rome avant qu'il y eût des Chrétiens: C'est la réponse tres-sage que leur fait Tertullien & saint Augustin après luy. Cependant les habitans de la ville d'Amanguchi se persuaderent aisément que c'estoit ce changement de Religion qui leur avoit attiré toutes ces miseres. C'est pourquoy comme ils estoient animez par les Bonzes, ils cherchoient par tout les Peres, pour les sacrifier à leur fureur.

Or la Providence de Dieu parut manifestement dans le saccage de cette grande Ville, en ce que pas un des nouveaux Chrétiens ne fut ni tué, ni blessé, & que les Peres Jesuites furent sauvez par les Payens mêmes en cette maniere.

Il y avoit dans Amanguchi un riche Seigneur Payen, dont nous avons parlé, nommé Naetandono qui les affectionnoit beaucoup. Sa femme avoit pour eux les mêmes sentimens d'estime & de veneration, parce qu'ils les trouvoient d'une humeur tres-douce, & qu'ils preschoient une Loy fort conforme à la raison: Et bien que ni l'un ni l'autre ne voulut recevoir le

LV.  
Les Peres  
Jesuites  
sont sauvez  
du carnage.

Baptême, pour plusieurs engagements qu'ils avoient avec les Bonzes: Cependant ils les favorisoient de leur amitié & de leur protection; ce qui obligea les Peres de leur envoyer au commencement du tumulte le peu de meubles qu'ils avoient, principalement les ornemens de l'Eglise, pour les sauver du pillage. La Dame leur promit de les garder & leur fit dire qu'ils eussent à se retirer promptement chez elle, s'ils vouloient sauver leur vie. Il y avoit bien du danger à paroître dans les rues qui estoient pleines de soldats. Aussi-tost qu'on les vit, il y en eut qui crièrent: *Voilà ces étrangers qui ont parlé contre nos Dieux & qui sont cause de nos malheurs, qu'on les arreste, qu'on les tue.* Dieu cependant les conserva, & ils passerent au travers de ces troupes mutinées sans recevoir aucun dommage.

Mais ce qui fait voir évidemment la protection de Dieu sur eux, c'est qu'ils trouverent leur salut chez leurs plus cruels ennemis: Car si-tost qu'ils furent au logis de Naetandono, il les envoya sous une bonne escorte dans un Monastere de Bonzes qu'il avoit fondez, leur ordonnant de les retirer, & d'empêcher qu'on ne leur fist aucun mal. Ils en firent d'abord quelque difficulté, disant que c'estoient leurs plus grands ennemis & la cause de tous ces defastres: Cependant vaincus par les prieres du Seigneur & de la Dame, ils les receurent & les logerent dans un petit lieu fort incommode, où ils demurerent deux jours dans une extrême nécessité. Le troisième ils les retirerent chez eux, voyant bien qu'ils n'estoient pas en seureté parmi les Bonzes; & pour les mieux cacher ils les firent encore passer secrettement dans quelques maisons de Chrétiens, jusqu'à ce que le tumulte fût appaisé & la tranquillité rétablie.

LVI.  
Le frere du  
Roy de Buno  
go est élu  
Roy d'A-  
manguchi.

Les Magistrats alors s'estant assemblez pour choisir un Roy, tous d'un commun accord élurent le frere du Roy de Buno, jeune Prince, tres-vaillant & qui promettoit beaucoup. Puis envoyerent une ambassade solemnelle à Buno pour luy offrir la Couronne. Le Pere Xavier qui estoit auprès de luy en receut beaucoup de joye, & conceut une grande esperance que ces troubles passez serviroient à l'établissement de la Foy: car le Roy precedent estoit cruel & débauché dans l'excès, & le Pere luy avoit predit avec plus de certitude que les Bonzes, que s'il ne changeoit de vie, Dieu le puniroit bien-tost d'une maniere terrible. Les principaux mêmes de la Cour, attribuerent tous ces malheurs à ses débordemens honteux. C'est ce que

se Frere Jean Fernandez écrivit à saint Xavier lorsqu'il estoit encore à Buno. Sa lettre est dattée du vingt-unième d'Octobre mil cinq cens cinquante & un. Le Pere pria le Roy de Buno de recommander au Roy son frere les Chrétiens d'A-manguchi. Celuy-cy luy promit qu'il leur seroit favorable & qu'il ne souffriroit jamais qu'ils fussent maltraitez par ses Sujets.

Cependant les navires des Portugais estoient prests à faire voile; & saint Xavier qu'on pressoit instamment par lettres de retourner aux Indes, fut obligé de partir & de prendre congé du Roy. Il se rend donc à son Palais avec les Portugais, & après luy avoir baissé la main & fait une profonde reverence, il le remercia de toutes les faveurs qu'il avoit receuës de sa Majesté, & luy recommanda les Chrétiens de son Royaume & les Religieux de sa Compagnie, qui viendroient dans peu de temps rendre service à ses Sujets. Le Prince témoigna beaucoup de douleur de son depart, & dit aux Marchands Portugais qu'il leur envioit la compagnie du Pere François; qu'en le perdant il luy sembloit perdre son propre pere, & que la pensée seule qu'il ne le reverroit peut-estre jamais, l'affligeoit sensiblement. Xavier à ces paroles luy marqua reciproquement la peine qu'il avoit de quitter un Prince qui avoit tant de bonté pour luy, & qui l'avoit comblé de bien-faits. Mais il luy fit entendre, qu'estant chargé par le Chef de l'Eglise Chrétienne du gouvernement spirituel des Indes, il estoit obligé de se rendre à Goa, pour des affaires de grande importance qui regardoient la gloire de Dieu; qu'il seroit son possible pour revenir au Japon, & de là passer à la Chine.

Après quoy il luy donna des avis tres-importans pour le salut de son ame. Il le supplia sur tout de se souvenir qu'il avoit une ame, dont la conservation luy devoit estre plus chere que celle de sa Couronne; que Dieu luy en preparoit une dans le Ciel, infiniment plus precieuse que celle qu'il portoit & qu'il ne perdroit jamais, s'il mouroit Chrétien; Que c'estoit une nécessité inevitable d'estre après la mort éternellement heureux, ou malheureux; Que lorsqu'il s'agissoit d'une fortune éternelle il n'y avoit rien à menager, mais qu'il falloit tout perdre pour se sauver; qu'il l'asseuroit & luy protestoit devant Dieu & les hommes, que hors la Religion Chrétienne il n'y avoit point de sa-

Tome I.

X

LVII.  
Le P. Xa-  
vier prend  
congé du  
Roy de Buno,  
pour s'en-  
retourner  
aux Indes.

LVIII.  
Les avis  
qu'il luy  
donne.

lut pour luy ; Que Dieu l'avoit amené des extrémités du monde dans son Royaume, pour luy en marquer le chemin & pour luy donner connoissance de la vérité ; qu'il n'avoit pas fait cette grace à tant de Rois ses predecesseurs, qu'il avoit laissé mourir dans les tenebres de l'infidelité & dans le débordement de leurs vices, pour avoir étouffé les sentimens de la nature qui leur reprochoit leurs dereglemens ; qu'il seroit inexcusable devant Dieu, s'il ne profitoit d'une grace si particuliere ; qu'ayant connu la vérité comme il la connoissoit, il ne devoit pas differer d'un moment sa conversion ; Que l'ame des grandes affaires estoit la diligence, & que la perte d'une occasion estoit souvent la ruine d'une grande fortune ; que les delais en matiere de salut estoient dangereux, & donnoient moyen au Demon de traverser nos desseins ; que Dieu retire les graces dont on abuse, & la lumiere à ceux qui se plaisent dans les tenebres.

*Au nom de Dieu, Sire, luy dit-il, écoutez la voix de vostre Createur qui vous parle, & n'étouffez point les bons sentimens qu'il vous inspire au cœur pour vostre conversion. Que vous servira d'avoir porté une Couronne sur la terre, si vous estes chargé de fers après la mort ; & d'avoir regné pour un temps en ce monde, si vous estes éternellement esclave des demons dans les Enfers ? La vie est courte, toutes les grandeurs passent ; quelque puissant que vous soyez, vous ne pouvez éviter la mort. Vous paroistrez, tout Roy que vous estes, devant le tribunal de Dieu qui vous jugera selon vos œuvres. Que luy répondrez-vous, lorsqu'il vous reprochera qu'il vous a envoyé du bout du monde ses Ambassadeurs & les Ministres de sa parole pour vous offrir son amitié, & que vous l'avez méprisée ?*

*Sire ; que ce malheur ne vous arrive pas. Je conçois de meilleures esperances de la droiture de vostre esprit & des bonnes inclinations de vostre cœur. Il ne se passera jour de ma vie que je ne prie Dieu pour vostre conversion, & je mourray content lorsque j'entendray dire que le Roy de Bungo s'est fait Chrétien, & qu'il a le premier de tous les Rois du Japon reçu le saint Baptême.*

LIX.  
Il part du  
Japon avec  
deux Chré-  
tiens.

Le Pere prononça ce discours d'un air d'autorité toute divine, & les Portugais remarquerent que le Roy changea deux fois de couleur : Mais les larmes qui luy vinrent aux yeux, firent voir qu'il avoit fait impression sur son cœur, ce qui étonna les gens de sa Cour. Nous verrons dans son temps l'effet que pro-

duisirent ses paroles. Il embrassa donc le serviteur de Dieu, lequel luy ayant baissé la main & donné toutes les marques de respect & de reconnoissance, partit de Bungo sur la fin du mois de Novembre, l'an mil cinq cens cinquante & un, sans emporter d'autres richesses du Japon que deux Chrétiens qu'il avoit baptisés dans la Ville d'Amanguchi, dont l'un s'appelloit Bernard, qui l'avoit accompagné au voyage qu'il fit à Meaco, & l'autre Mathieu. Son dessein estoit de les envoyer à Rome, comme les premices de l'Eglise du Japon & les premiers fruits de cette terre inconnue ; Mais Mathieu mourut à Goa lorsqu'il estoit sur le point de s'embarquer pour le Portugal, & Bernard ayant esté à Rome se retira, comme nous avons dit, au College des Peres Jesuites de Conimbre, où il finit sa vie. Un Gentilhomme du Roy de Bungo s'embarqua avec le Pere ; il portoit des lettres & des presens de la part de son Prince au Vice-Roy des Indes pour faire alliance avec luy, & pour obtenir des Religieux de la Compagnie de JESUS, qui vinssent prescher dans son Royaume.

